



Montreuil, le 18/11/2022

**DÉCLARATION LIMINAIRE CGT PJJ
CAP des éducateurs du 18/11/2022**

Madame la présidente,

Pour cette dernière CAP des éducateurs avant les élections professionnelles la CGTPJJ fait le constat d'un dialogue social de qualité avec la Centrale malgré les changements RH et les intérimis qui ont parfois rendu ce dialogue difficile voir un tantinet surprenant. Cette qualité dans le dialogue social est d'autant plus remarquable quand on sait qu'elle fait parfois cruellement défaut dans certaines DIR si ce n'est qu'une seule. Sans flagornerie nous remercions ici les agents des services RH qui ont œuvré dans ce sens dans ces années de dématérialisation des outils RH. La CGTPJJ déplore que cette dernière soit faite à marche forcée et de façon disparate en fonction des régions impliquant lourdement les personnels quant à son bon fonctionnement, et ce, au détriment de leur charge de travail.

La CGTPJJ restera vigilante sur la prochaine mandature à l'adéquation entre le travail de terrain et les attendus numériques (comptable) de l'administration. En effet la mise en place du CJPM a lourdement impacté le travail des éducateurs par la multiplication des audiences et des demandes d'écrits. Ce travail n'est malheureusement pas valorisé par les chiffres de la conférence du dialogue social qui vient mettre le doigt sur des baisses conséquentes de prise en charge. Notre administration doit évoluer et accepter de changer les normes d'encadrement qui dans le temps contraint du CJPM ne sont plus acceptables. Ce n'est que dans ce nouveau calcul que notre travail de terrain sera valorisé !

Nous continuerons également à lutter contre les discriminations salariales notamment par une équité de traitement entre les différents agents toutes catégories confondues. Que penser des revalorisations qui sont faites au petit

bonheur la chance dans la plus complète iniquité ? C'est pour ces raisons que la CGTPJJ souhaite obtenir des réponses concernant le forfait promotion de grade. Pour rappel, les agents promus avant 2022 (soit 3 promotions : 2019,2020,2021) ne bénéficient pas de la revalorisation du forfait promotion de grade. Pour exemple cela représente 58 euros mensuels pour un éducateur. Ce traitement inéquitable entre les agents est parfaitement inacceptable et la CGTPJJ continue de combattre cette injustice depuis plus de 2 ans.

Ainsi, suite à notre interpellation auprès du cabinet du Garde des Sceaux le 26 octobre, ce dernier en réponse le 16 novembre, laisse toute la liberté à la Directrice de la PJJ de pouvoir remédier à ce traitement inégalitaire. La Directrice de la DPJJ nous a ainsi répondu que vous alliez initier une démarche si possible dès la fin de l'année 2023 ! La CGTPJJ espère que c'est uniquement une erreur de date et que la situation sera prise en compte dès cette fin d'année.

Enfin, concernant cette CAP, la CGTPJJ regrette l'augmentation des recours CREP qui mettent en lumière les fragilités des méthodes d'évaluation et de leurs règles. Une formation plus adaptée serait souhaitable afin de ne pas pénaliser les agents et éviter des tensions supplémentaires sur les terrains.